

AGENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES (SSIAP 2)

Devenez Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.



70H + 7H Examen

11 Jours

Présentiel



PRÉ-REQUIS :

- Savoir **comprendre, lire, écrire** et **parler** la langue française.
- Etre titulaire de la qualification SSIAP 1.
- PSC 1 ou PSE (de moins de 2 ans) ou SST en cours de validité
- Avoir exercé les fonctions d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois
- Aptitude médicale physique spécifique adaptée (de moins de 3 mois)



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir les compétences nécessaires aux fonctions de chef d'équipe sécurité incendie qui a pour mission l'encadrement d'une équipe de sécurité incendie chargée d'assurer l'intégrité des biens et des personnes dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).
- Compléter les connaissances en matière de réglementation.



VALIDATION :

Le jury évaluera :

- Épreuve écrite : QCM de 40 questions
- Épreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique
- Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise



PROGRAMME DE LA FORMATION :

Conforme au programme défini dans l'arrêté du 02 Mai 2005 et ses aménagements futurs, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

- **1ère Partie** : Rôles et missions du chef d'équipe
 - Gestion de l'équipe de sécurité.
 - Management de l'équipe de sécurité.
 - Organisation d'une séance de formation.
 - Gestion des conflits.
 - Evaluation de l'équipe.
 - Information de la hiérarchie
 - Application des consignes de sécurité.
 - Gérer les incidents techniques.
 - Délivrance du permis de feu.
- **2e Partie** : Manipulation du système de sécurité incendie
 - Système de détection incendie.
 - Le système de mise en sécurité incendie.
 - Installation fixes d'extinction automatique.
- **3e Partie** : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie
 - Réglementation code du travail.
 - Commissions de sécurité et commission d'accessibilité.
- **4e Partie** : Chef du poste central de sécurité en situation de crise
 - Gestion du poste central de sécurité.
 - Conseils techniques aux services de secours.



Pour obtenir le calendrier de formation ou un devis gratuit, scannez le QR code :



<https://www.formation-securite-lepointjaune.com/formations/ssiap-2/>

Ou par téléphone au : **02 31 58 32 85**

©Le Point Jaune